

Compte rendu

Droit international de la mode*

Simon Lamarche**

Thème d'actualité qui occupe une place bien importante, le phénomène de la mondialisation des marchés met en valeur les disparités existantes entre les législations nationales et crée de nombreuses difficultés d'ordre juridique. Cet ouvrage, publié aux éditions CANOVA-Treviso, s'attaque à une partie de ces problèmes en traitant de la question particulière de la protection des créations de la mode dans le contexte international actuel.

L'auteure, qui nous expose ici sa thèse doctorale, est avocate et a collaboré pendant plusieurs années au Département de droit international public et organisation internationale de l'Université de Genève.

En guise d'introduction à son ouvrage, Jeanne Belhumeur illustre habilement les problèmes que soulève l'évolution des marchés, abordant plus particulièrement la mondialisation des contrefaçons et l'absence de frontières eu égard à la circulation des produits de la mode. Le livre est divisé en trois volets: statut juridique des créations de la mode, régime de protection à vocation internationale applicable aux créations de la mode et, enfin, régime communautaire de protection applicable aux créations de la mode.

* Jeanne BELHUMEUR, *Droit international de la mode* (Treviso, Canova, 2000), 297 p.; ISBN 88-8409-021-0.

** Étudiant à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec, en stage auprès du cabinet d'avocats LÉGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

Examinant d'abord la nature juridique des créations de la mode et le régime de protection applicable à ces créations, l'auteure traite de cette question principalement sous l'angle des innovations esthétiques. L'esthétique se définit comme étant la création de forme qui est protégeable sous un régime légal. L'ouvrage souligne l'ambivalence des créations de la mode qui se situent à la limite de l'art et de l'industrie, ce qui conduit à l'application de deux régimes, soit celui du droit d'auteur en ce qui concerne la protection du produit fini et celui de la propriété industrielle lorsqu'il s'agit de dessins et de modèles.

Dressant le bilan à la fin de cette première étape, l'auteure fait trois constats: premièrement, la disparité entre les différents systèmes juridiques nationaux a pour conséquence que ceux-ci ne répondent pas aux exigences du secteur de la mode, qui requièrent une certaine harmonisation; deuxièmement, les États ont des conceptions différentes en ce qui concerne la concurrence déloyale, ce qui rend presque impossible un contrôle global efficace; troisièmement, le régime spécifique de la protection des créations de la mode n'est pas adéquat.

L'auteure traite par la suite des accords de coopération à caractère universel et régional relatifs à la propriété intellectuelle. Ce système se veut d'abord et avant tout consensuel et a pour objectif l'uniformisation des règles de la propriété intellectuelle entre les États. L'ouvrage mentionne par la suite les caractéristiques importantes du régime international, au nombre desquelles sont la protection minimum des titulaires des droits de la propriété intellectuelle, le dépôt international des dessins et modèles, la reconnaissance du droit à la reproduction ainsi que le droit moral assurant le respect des créations de la mode.

Dans la troisième et dernière partie de son ouvrage, l'auteure aborde le sujet des régimes d'intégration applicables aux créations de la mode. On y mentionne que ce type de régime a pour objet le transfert de certaines compétences nationales en faveur d'organes communautaires. Ce système se veut une tentative de solution à la problématique du déséquilibre entre la circulation des marchandises et la protection de la propriété intellectuelle. L'auteure examine par la suite les différents règlements adoptés de même que leur pertinence et leur efficacité.

Enfin, l'auteure résume son étude en soulignant les problématiques majeures et indique des pistes de solution afin d'améliorer notre système. Toutefois, l'auteure précise qu'une solution doit d'abord passer par une harmonisation progressive des régimes nationaux.

Cet ouvrage analyse en profondeur la question du droit applicable dans le domaine de la mode et apporte des solutions pour l'avenir. Bref, ce livre constitue un outil précieux et unique que l'avocat pratiquant dans le domaine de la propriété intellectuelle voudra sans doute avoir dans sa bibliothèque.